

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 2 (NF2)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules (A, B, C et D) de 12 équipes comptant chacune 3 équipes Espoirs LFB/LF2 et 9 équipes Fédérales (le terme « équipe Fédérale » s'applique aux 36 équipes n'étant pas Espoirs LFB/LF2).

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2 DES EQUIPES FEDERALES

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} (ou éventuellement 3^{ème} et/ou 4^{ème} et/ou 5^{ème} selon le classement des équipes Espoirs LFB/LF2) de chaque poule sont regroupées dans deux poules distinctes, E et F, selon les critères suivants :

- Les deux équipes qualifiées d'une poule de la phase 1 sont rassemblées dans la même poule de la phase 2 afin de conserver les résultats directs acquis lors de la phase 1 ;
- Chaque poule de la phase 2 est ensuite déterminée géographiquement et selon le choix de la Commission Fédérale des Compétitions.

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent un Final Four (phase 3).

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

Toutes les autres équipes Fédérales de NF2 ne disputent pas de phase 2.

FINALE A QUATRE

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre (phase 3).

Les rencontres se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- 1/2 finale (1 match sec) :
 - Rencontre 1 (R1) : 1E contre 2F ;
 - Rencontre 2 (R2) : 1F contre 2E.
- Finales (1 match sec) :
 - Rencontre 3 (R3) : Vaincu R1 c/ Vaincu R2 ;
 - Rencontre 4 (R4) : Vainqueur R1 c / Vainqueur R2.
- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

○ ½ finale n°1 :	Le samedi à 17 h 15
○ ½ finale n°2 :	Le samedi à 20 h 00

- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe vainqueur de la Finale à Quatre des équipes Fédérales.

ACCESSION EN NF1

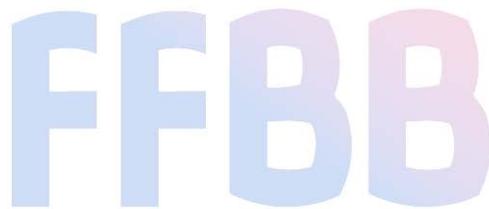
Les équipes Fédérales ayant disputé la Finale à Quatre (phase 3) accèdent à la NF1 pour la saison suivante.

L'accession des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat NF1 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

RELÉGATION EN NF3

Les équipes Fédérales classées aux deux dernières places dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.

Si des équipes Espoirs LFB ou de l'équipe Espoir LF2 se trouvent en situation de relégation en NF3 pour la saison suivante, l'équipe classée en position de premier non relégable de sa poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF3 pour la saison suivante.

The logo of the FFBB (Fédération Française de Billard) is displayed as a large, semi-transparent watermark in the center of the page. It features a circular emblem with a stylized billiard cue and ball, and the letters 'FFBB' in a bold, blue, sans-serif font below it.

<p><u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division NF2 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues de la division NF3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NF3.</p> <p>Au total : 48 équipes</p>			
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u> N (Mars 2018 – Mai 2019 – Février 2020)</p>	<p>Nombre de joueuses autorisées</p>	<p>Domicile Extérieur</p>	<p>7 minimum / 10 maximum 7 minimum / 10 maximum</p>	
	<p>Types de licences autorisées (nb maximum)</p>	<p>1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ASP 0C 2C ou 2CAST (hors CTC)</p>	<p>3 0 Sans limite 0</p>	
	<p>Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</p>	<p>Blanc Vert Jaune (JN)* Orange (ON)*</p>	<p>Sans limite Sans limite 2 0</p>	<p>Sans limite Sans limite OU 1 1</p>
	<p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p> <p>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p>			
<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>Samedi à 20h00</p> <p>A défaut de demande des clubs LFB et LF2 lors des réunions d'harmonisation, les rencontres de leurs équipes espoirs et réserves des centres d'entraînement labélisés, à domicile, sont automatiquement programmées le samedi à 17h15.</p>			
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>			
<p><u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</u> (Décembre 2018)</p>	<p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ;</p> <p><u>OU</u></p> <p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>Ces dispositions ne sont pas applicables aux équipes Espoirs LFB/LF2 évoluant dans ce championnat.</p>			